



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
VALLÉES D'AUGE ET DU MERLERAULT

DEPARTEMENT DE L'ORNE
ARRONDISSEMENT DE MORTAGNE
COMMUNAUTE DE COMMUNES
DES VALLEES D'AUGE ET DU MERLERAULT

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
du 15 juillet 2025

Date de convocation :

Le 8 juillet 2025

Secrétaire de séance :

Mme LAIGRE Agnès

Acte publié le :

17 juillet 2025

Membres en exercice :	70
Présents :	35
Pouvoirs :	9
Votants :	49
Absents :	35
Représentés :	5

Le mardi 15 juillet 2025, à vingt heures, le Conseil communautaire légalement convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, au centre socio-culturel à GACÉ, sous la présidence de Monsieur GOURDEL Sébastien, Président.

Etaient présents :

AMESLANT Patrick	BRASSEUR Nicole	FERET Jean-Pierre	LAIGRE Agnès	ROBIN Jean-Marie
AVENEL Sylvie	CAPLET Xavier	FEREY Yvette	LIARD Marie-Christine	ROUTIER Isabelle
BATREL Serge	CHRETIEN Bernard	GOURDEL Sébastien	LOISEL NICOLEAU Chantal	STALLEGGER Pascale
BIGNON Christophe	COUGÉ Huguette	GOURIO Alain	OLIVIER Annie	TASSUS Marie
BIGOT Michel	COUSIN Michel	GRESSANT Martine	PREEL Gérard	TIRARD Philippe
BIGOT Philippe	DENIS Marie-Laure	GRESSANT Matthias	RAVASSE François	VANDAMME Liliane
BOUNAB Karim	DIF Stéphane	HAUTON Charles	ROBILLARD Denis	ZECCA Michel
COUROUAU Claire	SOREL Patrick	MARTY Alain	TURPIN Christiane	SCHREIBER Christophe

Pouvoirs :

M. BEQUET Luc a donné pouvoir à Mme LIARD Marie-Christine ; M. DUVALDESTIN Didier a donné pouvoir à M. PREEL Gérard ; Mme FOUBERT Anne-Marie a donné pouvoir à M. GRESSANT Matthias ; M. GRIMBERT Jean a donné pouvoir à Mme VANDAMME Liliane ; M. LURSON Patrick a donné pouvoir à M. AMESLANT Patrick ; M. ROMAIN Guy a donné pouvoir à Mme ROUTIER Isabelle ; M. ROSÉ Gérard a donné pouvoir à M. GOURDEL Sébastien ; M. TOYCHAIN Philippe a donné pouvoir à M. HAUTON Charles ; M. WILLOT Guy a donné pouvoir à M. ROBILLARD Denis

Etaient absents et excusés :

M. ALLAIN André ; Mme BEAUDOIN Isabelle ; Mme BELLETTE Alexandra ; M. BUREL Gérard ; M. COUPÉ Jean-Luc ; M. FEREY Philippe ; Mme HERVIEUX Jeanine ; M. HOORELBEKE Dominique ; M. LAIGRE Jean-Claude ; M. LAMPERIERE Alain ; M. LAMPERIERE Emile ; M. LANGLOIS Arnaud ; M. LANGLOIS Paul ; Mme LE CALLONNEC Barbara ; M. LECACHÉ Stéphane ; M. LELOUVIER Vincent ; Mme MORIN Amélie ; Mme NOEL Isabelle ; M. ROLAND Régis ; Mme TABARD Marie-France ; M. TANGUY Gérard

Etaient représentés :

M. BISSON François représenté par Mme COUROUAU Claire ; Mme BONETTA Sylvie représentée par M. SOREL Patrick ; Mme COLETTE Thérèse représentée par M. MARTY Alain ; M. LAIGRE Thierry représenté par Mme TURPIN Christiane ; Mme TRINITÉ Monique représentée par M. SCHREIBER Christophe

20250715 – 02 PLUi

Accusé de réception en préfecture
061-200069458-20250715-20250715-02-DE
Date de réception préfecture : 16/07/2025

Le conseil communautaire à la majorité : 48 pour et 1 contre

Oui, l'exposé de Monsieur le Président

- Vu la loi n°2000-1208 en date du 13 décembre 2000 dite Solidarité et renouvellement urbain (SRU) ;
- Vu la loi n°2010-788 en date du 12 juillet 2010 portant Engagement National pour l'Environnement ;
- Vu la loi n°2014-366 en date du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR)
- Vu la loi n°2015-990 en date du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques ;
- Vu la loi n°2016-925 en date du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine (LCAP) ;
- Vu la loi n°2017-86 en date du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté
- Vu la loi n°2018-1021 en date du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique (ELAN)
- Vu la loi n°2021-1104 en date du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets ;
- Vu le décret n°2015-1783 en date du 28 décembre 2015 portant modernisation du contenu des plans locaux d'urbanisme ;
- Vu le Code de l'urbanisme ;
- Vu le Code général des collectivités territoriales ;
- Vu le schéma de cohérence territoriale (SCOT) du Pays d'Argentan, d'Auge et d'Ouche
- Vu la délibération du conseil communautaire en date du 7 octobre 2019 prescrivant l'élaboration du PLUI ;
- Vu la délibération du conseil communautaire en date du 21 décembre 2020 arrêtant les objectifs poursuivis par le PLUI ;
- Vu les orientations du projet d'aménagement et de développement durables (PADD) s'articulant autour de quatre axes :

· Axe 1 : Proximité

Objectif 1 : Maintenir une offre de services à la population de proximité

Objectif 2 : Coconstruire une stratégie culturelle territoriale

Objectif 3 : Maintenir et développer des équipements de proximité

· Axe 2 : Transition environnementale

Objectif 1 : Réussir la transition environnementale du territoire

Objectif 2 : Protéger l'environnement sur le territoire

Objectif 3 : Préserver et valoriser la qualité des paysages et du patrimoine

Objectif 4 : Favoriser les mobilités douces

· Axe 3 : Economie et agri-alimentaire

Objectif 1 : Pérenniser et développer une économie productive

Objectif 2 : Mise en œuvre d'une valorisation de l'économie locale

Objectif 3 : Accompagnement des industriels et réindustrialisation du territoire

Objectif 4 : Développer le tourisme vert en s'appuyant sur les atouts du territoire

Accusé de réception en préfecture
n°200069458-20250715-20250715-02-DE
Date de réception préfecture : 16/07/2025

· Axe 4 : Cadre de vie

Objectif 1 : Développer une économie résidentielle sur le territoire

Objectif 2 : Mettre en place une stratégie spatiale cohérente sur les spécificités du territoire

Objectif 3 : Modération de la consommation des espaces et de lutte contre l'étalement urbain

Vu le débat sur les orientations du PADD lors du conseil communautaire en date du 12 novembre 2024 ;

Vu l'article L.153-12 du Code de l'urbanisme et les débats du PADD dans les conseils municipaux :

COMMUNE	DEBAT
Aubry-le-Panthou	24/09/2024
Avernes-Saint-Gourgon	30/08/2024
Camembert	29/07/2024
Canapville	17/10/2024
Champ-Haut	11/09/2024
Champosoult	23/09/2024
Chaumont	03/09/2024
Cisai-Saint-Aubin	29/10/2024
Coulmer	17/09/2024
Croisilles	18/09/2024
Crouttes	01/10/2024
Echauffour	26/07/2024
Fresnay-le-Samson	19/09/2024
Gacé	29/08/2024
Ancienne commune de Godisson	08/10/2024
Guerquesalles	08/10/2024
La Fresnaie-Fayel	29/07/2024
Ancienne commune de La Genevaie	16/10/2024
La Trinité des Laitiers	19/09/2024
Le Bosc-Renoult	27/09/2024
Le Ménil-Vicomte	Pas de délibération
Ancienne commune Le Merlerault	19/09/2024
Le Renouard	24/09/2024

COMMUNE	DEBAT
Le Sap-André	04/10/2024
Ancienne commune Les Authieux-du-Puits	26/09/2024
Les Champeaux	21/10/2024
Lignères	02/10/2024
Mardilly	13/09/2024
Ménil-Froger	04/10/2024
Ménil-Hubert-en-Exmes	22/07/2024
Neuville-sur-Touques	03/10/2024
Ancienne commune Nonant-le-Pin	26/09/2024
Orgères	24/09/2024
Planches	26/09/2024
Pontchardon	26/07/2024
Résenlieu	16/09/2024
Roiville	13/09/2024
Saint-Aubin-de-Bonneval	10/09/2024
Saint-Evroult de-Montfort	25/09/2024
Saint-Germain d'Aunay	24/10/2024
Saint-Germain-de-Clairefeuille	31/08/2024
Saint-Pierre des Loges	24/07/2024
Sainte-Gauburge-Sainte-Colombe	25/09/2024
Sap-en-Auge	03/09/2024
Ticheville	27/08/2024
Vimoutiers	25/09/2024

Vu les réunions des personnes publiques associées (PPA) qui se sont tenues les :

- 7 mars 2023 : Présentation du diagnostic du territoire
- 13 juin 2024 : Présentation du PADD
- 16 juin 2025 : Point d'avancement de la traduction règlementaire

Accusé de réception en préfecture
061-200069458-20250715-20250715-02-DE
Date de réception préfecture : 16/07/2025

Vu les réunions publiques et rencontres avec les habitants qui se sont tenues les :

- 19, 23, 31 mai et 9 juin 2022 : Présentation de la procédure d'élaboration du PLUI
- 15 décembre 2022 : Rencontre et échanges avec la chambre d'agriculture
- 2 mars 2023 : Rencontre et échanges avec la chambre d'agriculture
- 3 et 4 juin 2024 : Présentation du PADD
- 16, 18, 21 et 23 juin 2025 : Présentation de la phase règlementaire

Vu les différentes pièces composant le projet de plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI) ;

Vu le bilan de la concertation annexé à la présente délibération démontrant que toutes les modalités de concertation définies par la délibération du 7 octobre 2019 ont été respectées, notamment :

- Communication par le biais du site internet www.cdcvam.fr
- Mise à disposition des documents à la CDC VAM
- Mise à disposition d'un registre des observations à la CDC VAM et dans chaque commune
- Réunions publiques
- Ateliers participatifs auprès des élus

Après en avoir débattu et délibéré, le conseil communautaire décide :

- **D'APPROUVER** le bilan de la concertation ;
- **D'ARRÊTER** le projet de plan local d'urbanisme intercommunal tel qu'il est annexé à la présente délibération ;
- **DE SOUMETTRE** le projet de plan arrêté pour avis aux personnes publiques associées ainsi qu'aux personnes publiques consultées, à la commission départementale des espaces naturels, agricoles et forestiers ;
- **D'INFORMER** les communes, personnes publiques consultées, qu'en application de l'article R.153-5 du Code de l'urbanisme :
 - o La présente délibération ainsi que les pièces du dossier seront fournies aux communes membres ;
 - o L'avis doit être rendu par délibération du conseil municipal dans un délai de trois mois à compter de l'arrêt du projet.
 - o Qu'en l'absence de réponse à l'issue de ce délai, l'avis est réputé favorable.
- **DE RAPPELER** que ladite délibération sera affichée pendant un mois au siège de la communauté de communes des Vallées d'Auge et du Merlerault ainsi que dans les mairies

L'autorité territoriale,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le

0611200069458-20250715-20250715-02-DE
Date de réception préfecture : 16/07/2025

tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Copie certifiée conforme au registre des délibérations.

Le Président

Sébastien GOURDEL

